

MUNICIPALITE DE COUCY



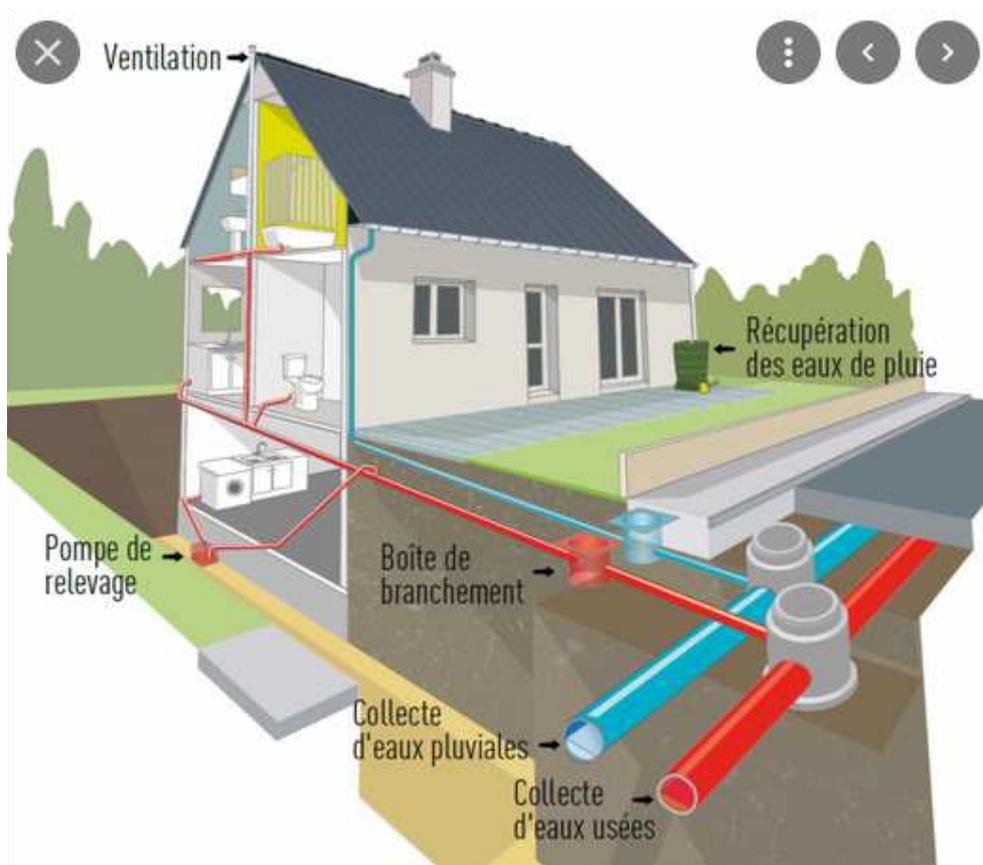
REUNION PUBLIQUE DU 10 OCTOBRE 2022



REUNION D'INFORMATION

- **Point sur les travaux d'assainissement**
- **Mise en place de la redevance d'assainissement**
- **Mise en place de la vidéoprotection**
- **Economie d'énergie et éclairage public**
- **Enquête publique sur le projet éolien**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

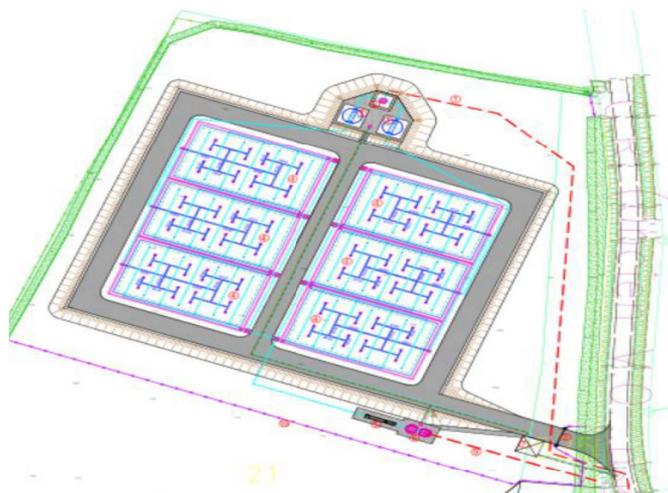


AVANCEMENT DES TRAVAUX



AVANCEMENT DES TRAVAUX

- **La station d'épuration est terminée**
 - Reste la plantation des roseaux et la mise en service



- **La conduite de rejet dans l'Aisne est enfouie**



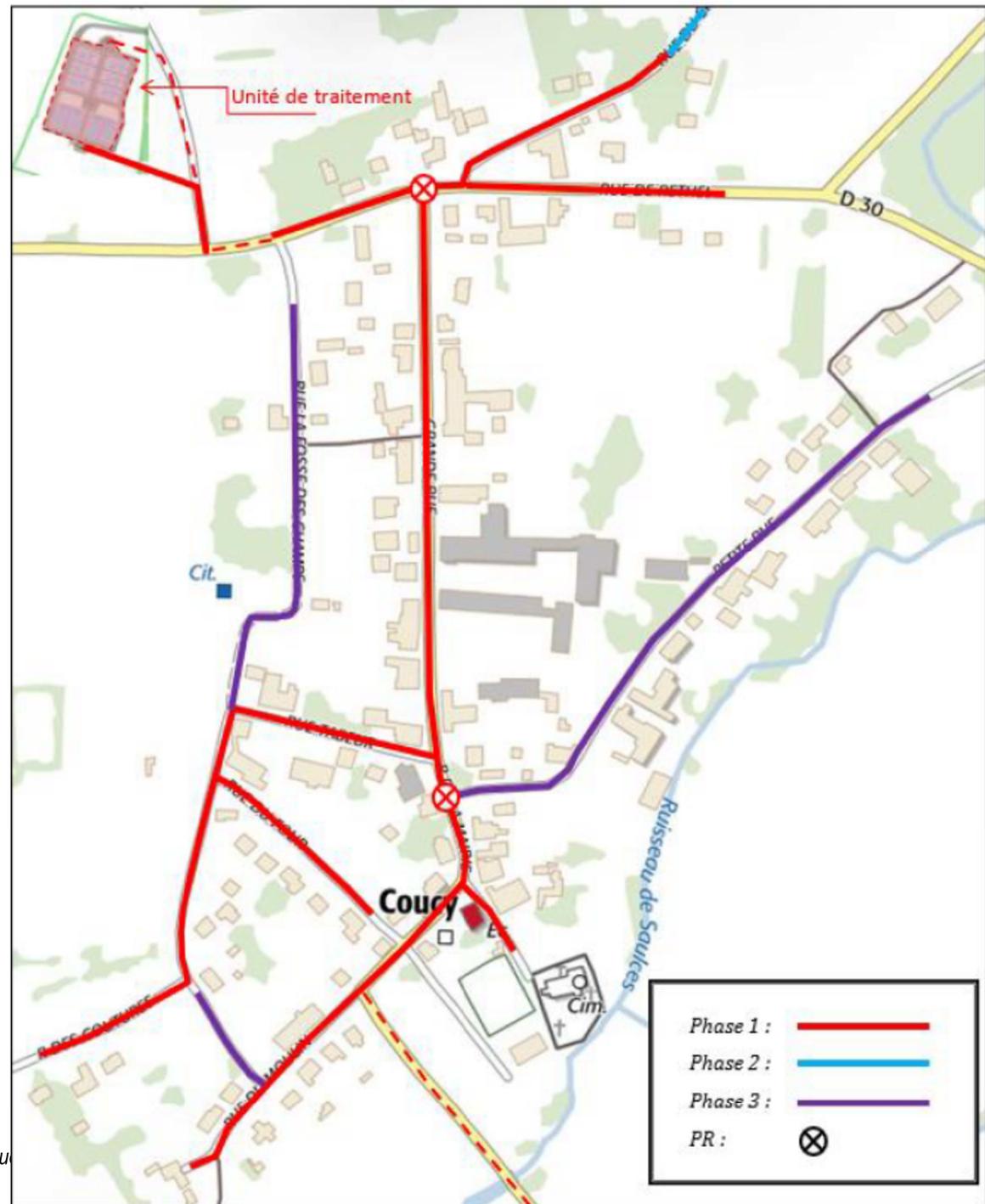
SUR COUCY 1

➤ **Le phasage est respecté**

➤ **Deux zones restent à couvrir
(Tranche 3*)**

- La petite rue
- La rue du Four et Ruelle Prudhomme

*Fin 2023/Début 2024

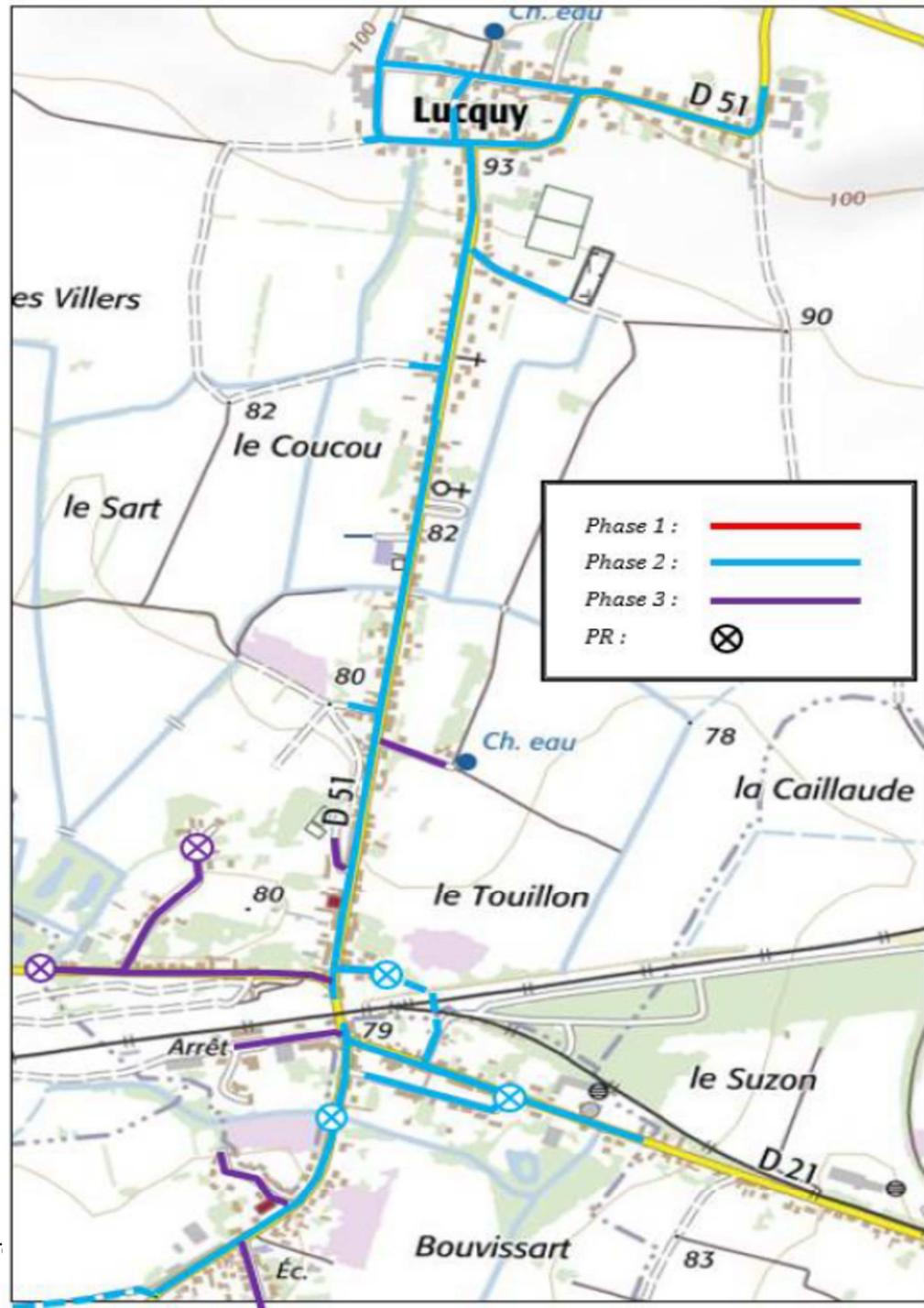




SUR COUCY 2

- **Les travaux débuteront début 2023 dans les rues principales**
- **Deux zones resteront à couvrir (tranche 3*)**
 - Le gué de Coucy
 - La rue de l'école

*Fin 2023/Début 2024



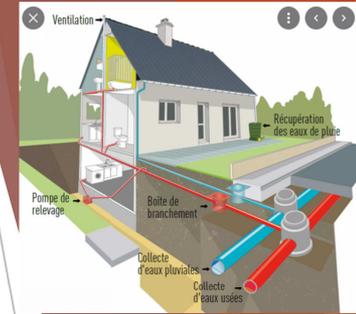


LES RACCORDEMENTS CHEZ LES PARTICULIERS VONT DEBUTER

- **Les maisons dont les rues sont raccordées vont pouvoir être branchées sur la station d'épuration**
 - A partir de Novembre/Décembre 2022
 - Avec un rythme de 2 à 3 maisons par semaine

- **Les raccordements seront réalisés par l'entreprise RICHARD de Sault-les-Rethel**
 - Pour les habitants qui ont signé la convention

- **Les travaux durent environ 1 journée par maison**
 - L'entreprise viendra au préalable visiter chaque maison pour valider la consistance des travaux
 - L'accès aux sanitaires sera impossible pendant quelques heures





LES HABITANTS VONT RECEVOIR UNE 1^{ère} FACTURE D'ASSAINISSEMENT EN 2022

POURQUOI CETTE FACTURE ARRIVE ALORS QUE LES TRAVAUX SONT TOUJOURS EN COURS ?

Le montage financier du projet a été réalisé avec la volonté de déséquilibrer le moins possible le budget de chaque famille. Aussi, nous avons décidé, en conseil municipal

- de ne pas appliquer de taxe de raccordement. Cette taxe, payable une seule fois, au moment du branchement, est généralement estimée entre 500 et 1000 €
- de réaliser les travaux sur le domaine privé, sans surcoût pour les habitants. Ainsi, chaque foyer qui a signé la convention pour la réalisation des travaux de raccordement sur le domaine privé fera une économie estimée entre 2500 et 3000 €

En revanche, malgré les subventions accordées par l'état et l'agence de l'eau, il y a lieu de commencer à percevoir des redevances pour financer le coût des travaux et très prochainement les coûts de fonctionnement de la station d'épuration.



LES MODALITES DE FACTURATION ENTRE 2022 ET LA FIN DES TRAVAUX

- **Jusqu'à la fin des travaux, la facture sera minorée**
 - 1 € par m³ d'eau consommée + la taxe de modernisation perçue par l'agence de l'eau + la TVA
 - Soit un montant total de 1,30 € TTC par m³ d'eau consommé

- **Au titre de 2022, la facture se fera en deux fois**
 - Un 1^{er} appel d'ici à la fin de l'année qui se fonde sur 50% de la consommation d'eau 2021
 - Un 2nd appel courant 2023 qui se fondera sur la consommation d'eau réelle en 2022 (après le relevé des compteurs)
 - Dans certains cas, le 1^{er} appel est ajusté sur la base d'une consommation moyenne

- **A la fin des travaux, la facture correspondra aux coûts réels de l'assainissement**



QUELQUES EXEMPLES DE FACTURES 2022

- Un foyer de deux personnes : 92 m³ d'eau consommés par an :

RUBRIQUES	Quantité	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES			54.51		5.45	59.96
ASSAINISSEMENT	46	1.000000	46.00	10.000000	4.60	50.60
TAXE MODERNISATION	46	0.185000	8.51	10.000000	0.85	9.36
Net à payer			54.51		5.45	59.96

1^{er} appel de 59,96 €



QUELQUES EXEMPLES DE FACTURES 2022

- Un foyer d'une personne : 62 m³ d'eau consommés par an :

RUBRIQUES	Quantité	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES			36.74		3.67	40.41
ASSAINISSEMENT	31	1.000000	31.00	10.000000	3.10	34.10
TAXE MODERNISATION	31	0.185000	5.74	10.000000	0.57	6.31
Net à payer			36.74		3.67	40.41

1^{er} appel de 40,41 €



QUELQUES EXEMPLES DE FACTURES 2022

- Un foyer de 4 personnes : 152 m³ d'eau consommés par an :

RUBRIQUES	Quantité	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES			90.06		9.01	99.07
ASSAINISSEMENT	76	1.000000	76.00	10.000000	7.60	83.60
TAXE MODERNISATION	76	0.185000	14.06	10.000000	1.41	15.47
Net à payer			90.06		9.01	99.07

1^{er} appel de 99,07 €



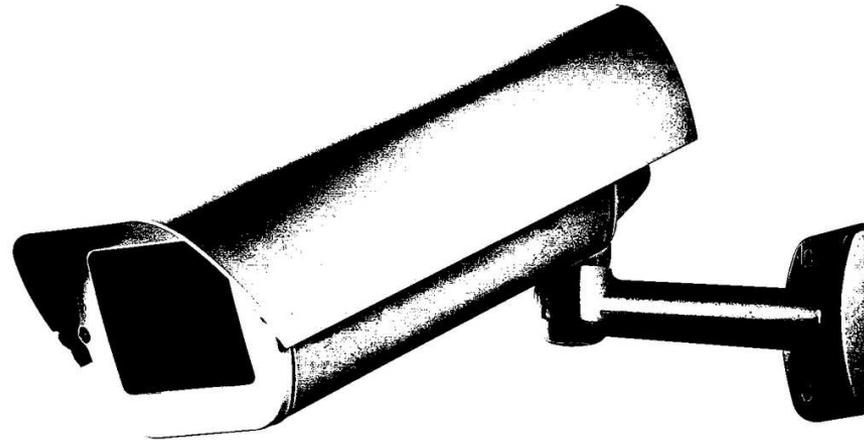
APRES LES TRAVAUX LA FACTURE SE FERA AUX COUTS REELS DE L'ASSAINISSEMENT

- **La facture annuelle sera composée de deux parties :**
 - Un abonnement au service
 - Une facture sur la base de la consommation de chaque foyer

- **La grille tarifaire n'est pas encore totalement stabilisée :**
 - Réflexion en cours sur la répartition entre part fixe (abonnement) et part variable (Consommation réelle)
 - Réflexion en cours sur l'harmonisation des grilles avec Lucquy et avec la communauté de communes du Pays Rethélois

- **Le montant moyen par foyer est estimé entre 300 et 350 € par an**
 - Soit entre 25 et 30 € par mois

MUNICIPALITE DE COUCY



MISE EN PLACE DE LA VIDEOPROTECTION



UN AMENAGEMENT TRES REGLEMENTE

- **L'emplacement des caméras est validé par les services de l'état**
 - Dossier préparé avec les services de la gendarmerie et autorisé par arrêté préfectoral
 - Environ 1 an d'instruction pour valider l'emplacement des caméras et obtenir les autorisations



Direction des services du cabinet

ARRÊTÉ portant autorisation d'exploitation d'un système de vidéoprotection

LE PREFET DES ARDENNES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

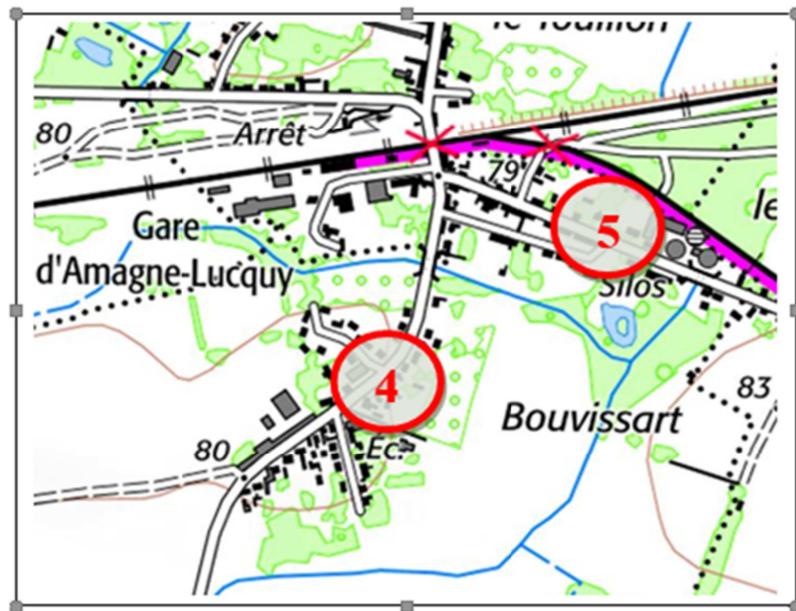
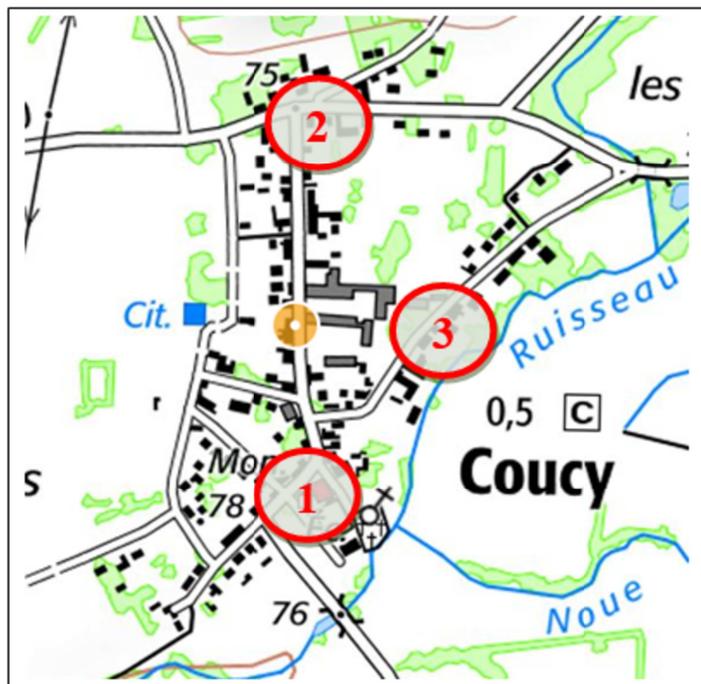
- **Il n'est pas possible d'avoir des caméras dans toutes les rues**



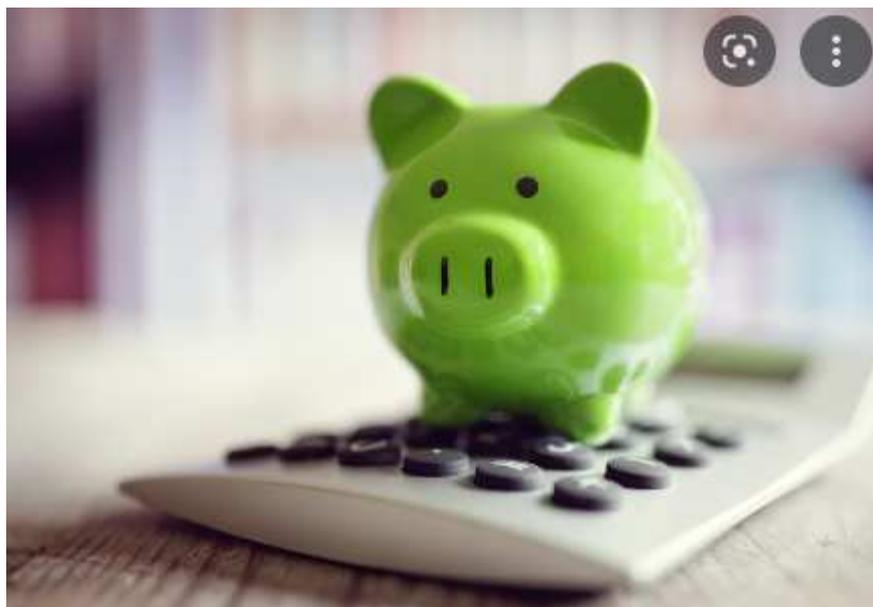
PLAN GENERAL D'IMPLANTATION

➤ **COUCY 1 : 3 zones de vidéo protection identifiées**

COUCY 2 : 2 zones de vidéo protection identifiées



BUDGET COMMUNAL



RECHERCHE D'ECONOMIES



IL VA FALLOIR FAIRE DES ECONOMIES

- **Les différentes augmentations réduisent encore plus les marges de manœuvre de la commune :**
 - Augmentation de 3,5% des salaires : Enjeu de 3000 €
 - Augmentation des tarifs de l'Energie : Enjeu entre 1500 € et 2000 € l'année prochaine

- **Des pistes d'économie sont à rechercher :**
 - Réduction de la température des locaux et de la salle des fêtes
 - Réduction des dépenses de fonctionnement
 - Réduction de l'amplitude de l'éclairage public ?
 - Réduction des décorations de Noël ?

PROJET EOLIEN



ENQUETE PUBLIQUE



DE NOMBREUSES REUNIONS D'INFORMATIONS ORGANISEES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET

- **24 septembre 2016 : Réunion publique**
 - Présentation d'une solution pour financer une partie de l'assainissement : La mise en place d'éoliennes
- **26 janvier 2017: Conseil Municipal**
 - Sélection du développeur éolien qui va mener le projet (VSB Energies nouvelles)
- **11 février 2017 : Réunion publique**
 - Présentation du développeur retenu et des 1ères études sur Coucy
 - Recueil de l'avis écrit des habitants présents
- **28 mars 2017: Conseil Municipal**
 - Vote en faveur de la poursuite du projet



DE NOMBREUSES REUNIONS D'INFORMATIONS ORGANISEES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET

- **08 décembre 2018 : Réunion publique**
 - Présentation de l'avancement des études
- **17 juin 2019 : Réunion publique**
 - Présentation de la localisation d'implantation des éoliennes
- **Octobre/Novembre 2019 : Edition des photomontages**
 - Présentation individuelle des photomontages
- **9 et 10 Avril 2021 : Permanences d'informations à la salle des fêtes**
 - Accueil du public, informations et réponses aux questions



L'ENQUETE PUBLIQUE EST EN COURS

- **Elle sera jointe au dossier qui sera présenté au préfet des Ardennes pour validation ou non du projet**

- **Il est donc très important que chacun vienne donner son avis sur ce projet éolien**
 - Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Coucy
 - Par internet
 - Sur le registre d'enquête, en mairie, pendant les heures d'ouverture
 - L'enquêteur sera encore présent
 - en mairie de Coucy 2 le mercredi 19 octobre de 14H00 à 17H00
 - en mairie de Coucy 1 le 26 octobre de 15H00 à 18H00

- **Dernier jour pour s'exprimer : le 26 octobre 2022**

MUNICIPALITE DE COUCY



FIN DE LA PRESENTATION